



Dossier 18010012
Septembre 2022



Auddicé environnement
Parc d'activité Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Evreux
02 32 32 53 28

Version	Date	Description
V1	Décembre 2022	Capacités techniques et financières
V2	Septembre 2023	Capacités techniques et financières actualisées

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. PRÉSENTATION DU DEMANDEUR.....	5
1.1 Identification du demandeur.....	6
1.1.1 Identification du demandeur.....	6
1.1.2 Identification du signataire.....	6
1.2 Présentation du demandeur.....	7
1.2.1 Structure juridique.....	7
1.2.2 Comptes annuels des trois dernières années.....	7
1.3 Historique et activités d'ABO Wind Groupe.....	8
CHAPITRE 2. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES.....	9
2.1 Capacités techniques.....	10
2.1.1 Développement de projets éoliens.....	11
2.1.2 Maîtrise d'œuvre de parcs éoliens.....	12
2.1.3 Exploitation et maintenance : moyens de suivi, de surveillance et d'intervention prévues.....	13
2.1.4 Références.....	14
2.2 Capacités financières.....	15
2.2.1 Financement du parc éolien.....	15
2.2.1.1 Capacités financières jusqu'à obtention des autorisations.....	15
2.2.1.2 Capacités financières pour construire.....	15
2.2.1.3 Capacités financières pour exploiter.....	16
2.2.1.4 Capacités financières pour démanteler.....	16
2.2.2 Assurance.....	16
ANNEXES.....	19
Annexe 1 : Certificat INSEE et extrait K-bis.....	20
Annexe 2 : Bilans sommaires et comptes de résultat 2019, 2020 et 2021.....	21
Annexe 3 : Accord de principe – Contrat de maintenance Vestas.....	23
Annexe 4 : Références des parcs éoliens raccordés par ABO Wind Groupe (décembre 2021).....	24
Annexe 5 : Attestation de la Société Générale.....	32
Annexe 6 : Lettre d'engagement d'ABO Wind France et d'ABO Wind Allemagne.....	32

CHAPITRE 1. PRÉSENTATION DU DEMANDEUR

1.1 Identification du demandeur

Le demandeur est la société « Centrale de Production d'Énergies Renouvelables de Bransat et Laféline » (CPENR de Bransat et Laféline), filiale à 100 % d'ABO Wind AG.

En tant qu'exploitant du projet de parc éolien, la société « Centrale de Production d'Énergies Renouvelables de Bransat et Laféline » porte l'ensemble des demandes qui seront nécessaires à la construction et à l'exploitation des installations, y compris l'autorisation environnementale.

A ce titre, la société CPENR de Bransat et Laféline présente l'ensemble des capacités techniques et financières nécessaires à l'exploitation et au démantèlement du parc éolien et bénéficie de l'ensemble des compétences et capacités requises pour la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien de Bransat et Laféline.

Conformément aux dispositions du décret n° 2018-797 du 18 septembre 2018 – art. 2, relatif au Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter, et à l'article L. 181-27, compte tenu des particularités des projets de parc éolien, et dans la mesure où les capacités techniques et financières dont la société pétitionnaire dispose ne sont pas encore constituées, les modalités prévues pour les établir sont présentées ci-après.

Remarque : Le chapitre 2 donne le détail de ces capacités techniques et financières.

1.1.1 Identification du demandeur

Demandeur	CPENR de Bransat et Laféline
Forme juridique	Société par Actions Simplifiées (SAS)
Capital	100 €
Siège social	2 Rue du Libre Echange – CS 95893 – 31506 TOULOUSE CEDEX 5
Activité	Exploitation d'une centrale éolienne de production d'électricité
N° de registre du commerce et des sociétés	843 148 685 RCS Toulouse
N° SIRET (siège)	843 148 685 00012
Code APE	3511A / Production d'électricité

Tableau 1: Référence administrative de la société « CPENR de Bransat et Laféline »

Cf. Annexe 1 : Certificat INSEE et extrait K-bis, p.20

1.1.2 Identification du signataire

Société	CPENR de Bransat et Laféline
Nom	BESSIERE
Prénom	Patrick
Nationalité	Française
Qualité	Gérant de la société ABO Wind SARL, elle-même présidente de la CPENR de Bransat et Laféline

Tableau 2: Référence de signataire pouvant engager le demandeur

1.2 Présentation du demandeur

1.2.1 Structure juridique

La présidence de la société CPENR de Bransat et Laféline est assurée par ABO Wind SARL.

ABO Wind SARL (ci-après nommée « ABO Wind France ») est elle-même filiale à 100 % d'ABO Wind AG (ci-après nommée « ABO Wind Allemagne »), société par actions de droit allemand.

ABO Wind Allemagne et ses filiales, dont ABO Wind France, seront ci-après nommées « ABO Wind Groupe ».

La société pétitionnaire fait donc partie d'un groupe, ce qui lui permet de bénéficier de l'ensemble des compétences et moyens techniques et financiers de chacun.

Sur le marché français, ABO Wind France conclut avec ses filiales des contrats intra-groupes de prestations techniques et financières. Les risques techniques et financiers des filiales d'ABO Wind France sont ainsi supportés par ABO Wind France qui elle-même remonte ses risques à sa maison mère, ABO Wind Allemagne. En effet, dans le cadre des contrats-intra-groupes, ABO Wind France facture ses prestations à ABO Wind Allemagne qui en porte le risque et rémunère ABO Wind France. ABO Wind France conclut en outre des conventions de trésorerie intra-groupes lui permettant de bénéficier et de faire bénéficier des capacités financières disponibles dans ABO Wind Groupe aux autres sociétés du Groupe.

Ce modèle permet à ABO Wind France de bénéficier d'une structure financière souple et saine, adossée à un groupe robuste.

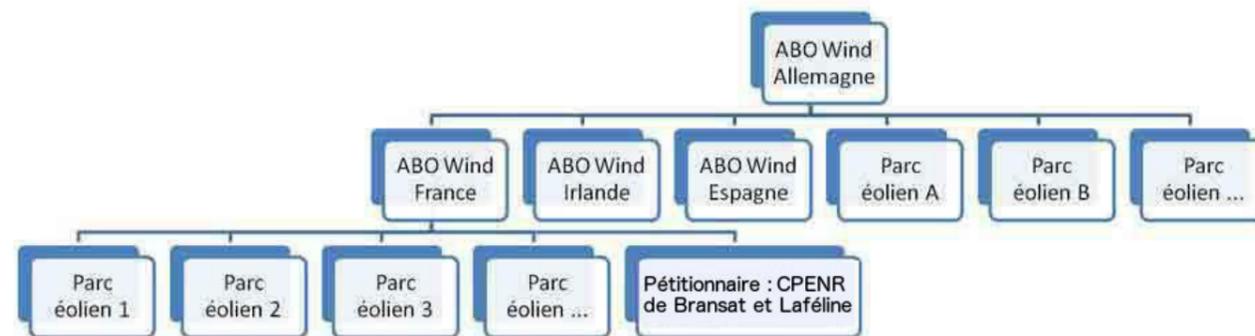


Illustration 1: Structure simplifiée d'ABO Wind Groupe

1.2.2 Comptes annuels des trois dernières années

Les bilans et les comptes de résultats d'ABO Wind France, ainsi que les comptes consolidés d'ABO Wind Groupe sont présentés en annexe. Ils permettent de constater la bonne santé financière de ces sociétés.

Le compte de résultat 2021 d'ABO Wind France fait apparaître des produits d'exploitations de plus de 45 m€ permettant à l'entreprise de dégager un bénéfice net après impôts de 12,6 millions d'euros.

Dans les comptes consolidés, on constate que le Groupe dispose quant à lui de fonds propres de plus de 149 millions d'euros à fin 2021 après réalisation d'un bénéfice net après impôts de plus de 13 millions d'euros.

Cf. Annexe 2 : Bilans sommaires et comptes de résultat 2019, 2020 et 2021, p.21

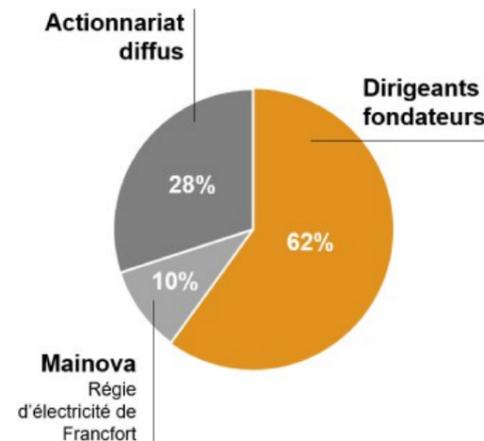
1.3 Historique et activités d'ABO Wind Groupe

Fondée en Allemagne en 1996, le groupe ABO Wind porte les initiales de ses fondateurs (Jochen Ahn et Matthias Bockholt) qui ont associé leurs compétences et convictions au profit du développement d'énergies renouvelables. Conscients du potentiel qu'offre le territoire français, la filiale française a été créée en 2002 avec aujourd'hui des bureaux à Toulouse (siège social), Orléans, Nantes et Lyon.

Le Groupe est indépendant vis à vis :

- des fournisseurs ;
- de tous les intervenants du secteur (banquiers, grands groupes de production d'électricité).

Le Groupe se développe sur fonds propres. Ses bénéfices sont investis dans le développement de ses projets.



Le groupe ABO Wind est une entreprise internationale mais reste une PME à dimension humaine et **indépendante de grands groupes**, ce qui lui permet de développer un éolien proche des exigences des territoires. Son but est le développement d'un éolien local, adapté au territoire et faisant l'objet d'une étroite concertation avec les élus et les habitants. Son implication pour l'actionnariat local est le **gage d'un réel développement durable**.

Fin 2021, ABO Wind Groupe a raccordé au cumul au réseau un ensemble de parcs éoliens, de centrales biomasse et solaires représentant une puissance nominale totale de **1 883,33 MW**. Grâce à son expérience, à sa présence anticipée sur le marché, à sa prudence ainsi qu'à une approche favorisant le partenariat local, ABO Wind Groupe a su se positionner et continue raisonnablement sa croissance. Fin 2021, plus de 900 collaborateurs sont actifs au sein d'ABO Wind Groupe, dont près de 150 en France. Le développement de projets a permis de raccorder 356 MW d'électricité propre. ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de 1000 MW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.



Illustration 2: Présence internationale de la société ABO Wind (déc 2021)

(Source : ABO Wind)



Illustration 3: ABO Wind Groupe

(Source : ABO Wind)

CHAPITRE 2. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Les capacités techniques et financières de la CPENR de Bransat et Laféline lui sont mises à disposition par ABO Wind France dans le cadre d'une structure contractuelle par laquelle la CPENR de Bransat et Laféline missionne ABO Wind France pour effectuer, pour son compte, toutes les opérations nécessaires à la construction, à l'exploitation et au démantèlement du parc éolien.

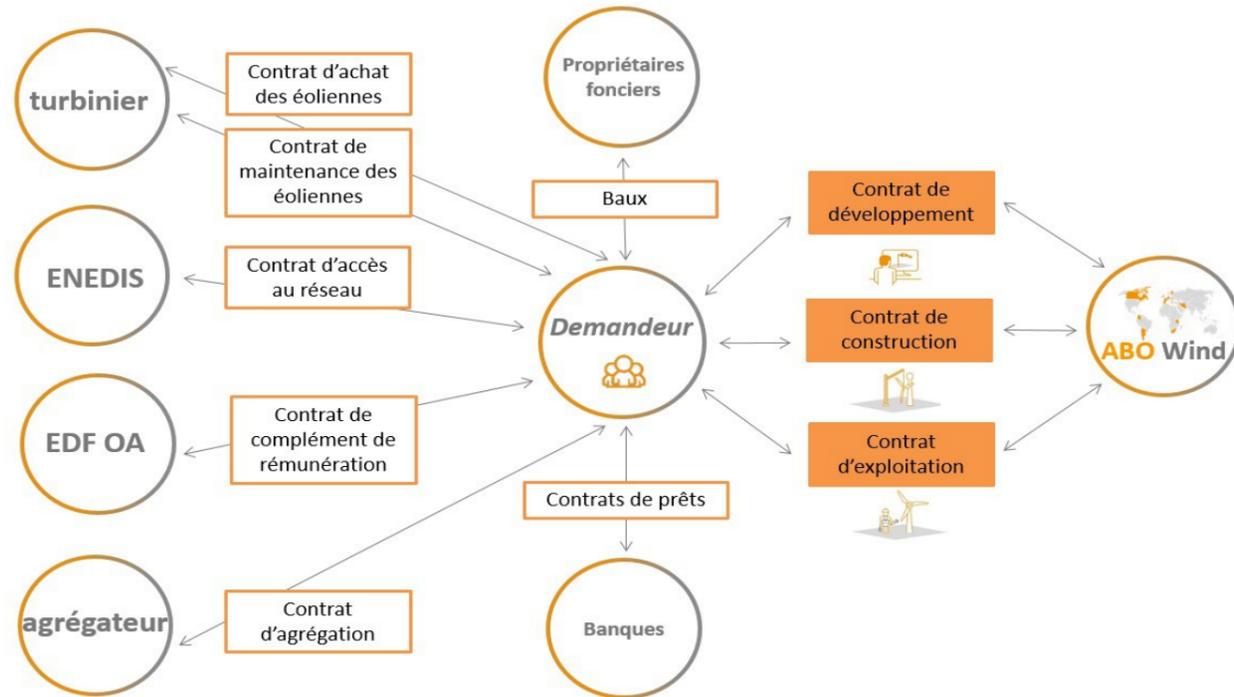


Illustration 4: Schéma de l'articulation contractuelle du demandeur
 (Source : ABO Wind)

2.1 Capacités techniques

Les équipes d'ABO Wind France sont constituées de professionnels experts formés dans tous les domaines nécessaires à la création et à l'exploitation de parcs éoliens. Certaines compétences pointues sont centralisées auprès d'ABO Wind Allemagne et sont mises à disposition d'ABO Wind France et donc du demandeur par l'intermédiaire des contrats intra-groupes. Ceci concerne par exemple la négociation des contrats d'achats des éoliennes ou encore le calcul des prévisions de production des parcs en développement à partir de la modélisation des études de vent. Cette centralisation permet d'atteindre un **niveau de compétence et d'expertise le plus élevé**.

Pour le compte de ses filiales, ABO Wind réalise l'ensemble des étapes d'un projet éolien :

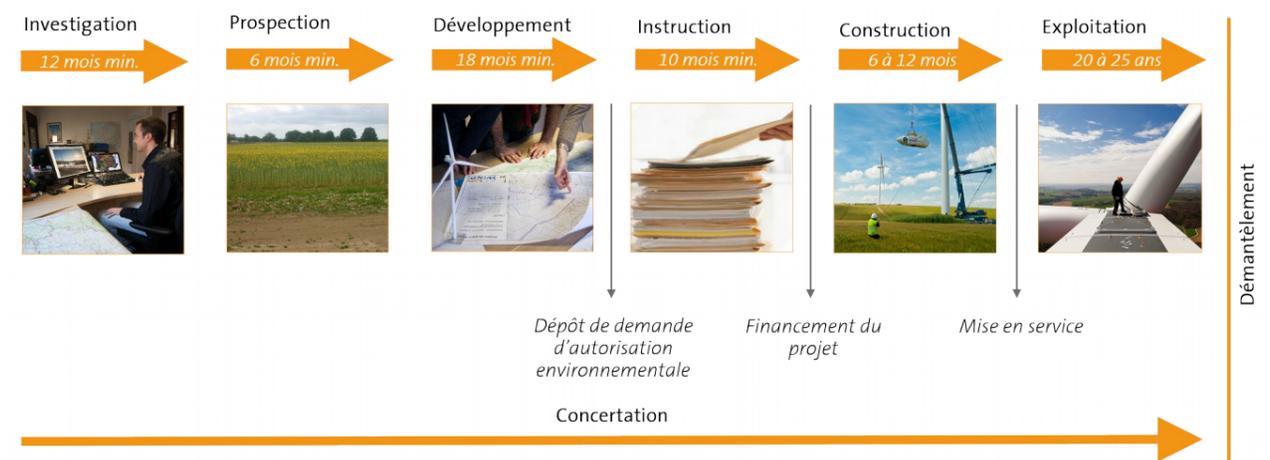


Illustration 6: Etapes d'un projet éolien
 (Source : ABO Wind)

2.1.1 Développement de projets éoliens

Les différents services d'ABO Wind conjuguent leurs compétences pour réaliser des projets éoliens en adéquation avec les exigences réglementaires, environnementales, économiques et sociales.

Le service « Développement de projets » constitué d'une équipe de plus de 40 personnes dont plus de 35 responsables de projets, ABO Wind France **développe ses projets de parcs éoliens de A à Z**.

Chaque responsable de projet gère un portefeuille de projets et assure la **coordination de l'ensemble des acteurs** impliqués dans chaque projet. Il est le contact privilégié des élus, des administrations et des bureaux d'étude externes comme des experts internes.

Ses principales missions sont les suivantes :

- L'identification de sites adaptés ;
- Les contacts locaux (élus, propriétaires et exploitants, riverains, administrations, ...) ;
- La coordination des études réglementaires en s'attachant les compétences de bureaux d'études reconnus ;
- Le suivi des études de faisabilité technique (vent, accès, raccordement électrique) et économique ;
- Le montage des dossiers de demande d'autorisation administrative

■ Cartographie

La cartographie est un aspect important du développement de projets. C'est l'**outil indispensable d'abord pour l'identification de sites propices** au développement de l'éolien, puis **pour la communication autour du projet**, que ce soit à destination des élus, des riverains ou de l'administration.

Les responsables de projets sont formés à la réalisation de cartes sous les logiciels QGis, afin de présenter les enjeux (contraintes, servitudes...) liés à tout projet éolien.

■ Détermination du potentiel éolien

ABO Wind dispose en Allemagne d'un service d'expertise interne composé de 20 spécialistes qui assurent l'ensemble des expertises techniques nécessaires à une **première détermination fiable du gisement éolien** d'un site. Cette évaluation interne est confirmée par la suite par *a minima* deux études effectuées par des tiers experts.

Les étapes d'analyse du gisement de vent sont :

- Pré-analyse à partir des données de vent Météo France et des mâts de mesure à proximité ;
- Réalisation d'une campagne de mesure de vent sur 24 mois à l'aide d'un mât de mesure de vent installé sur site (de 50 à 140 m de hauteur) ;
- Analyse et corrélation des données de vent recueillies ;

- Détermination du potentiel éolien du site ;
- Sélection du type d'éoliennes le mieux adapté et de leur implantation la plus productive possible en fonction des contraintes du site ;
- Confrontation des analyses internes avec les études de tiers experts.

➔ **A ce jour, dans l'Allier, ABO Wind a mis en service 1 parc éolien (14 MW) et 2 projets sont accordés (23,4 MW).**

■ Veille juridique

Les évolutions régulières de la législation relative à l'énergie éolienne nécessitent une **veille juridique permanente**.

L'organisation d'ABO Wind France, son implication dans la filière éolienne au niveau national, sa forte communication interne transversale et la responsabilisation de l'ensemble de l'équipe du pôle développement permet à chacun de se tenir informé immédiatement de toute évolution juridique et d'éventuelles conséquences sur les projets.

ABO Wind France dispose d'un service juridique qui vient en soutien des responsables de projets. Le cas échéant, un contact privilégié avec des avocats, experts, fiscalistes avec lesquels la société ABO Wind travaille, permet de soutenir le projet en cas de procédure à l'encontre de l'une de ses autorisations.

■ Communication et concertation

Transparence, concertation et information sont indispensables pour l'acceptation et la compréhension du projet éolien et sont des valeurs protégées haut par ABO Wind.

C'est pourquoi, très tôt dans le développement du projet, ABO Wind associe les élus locaux et informe les riverains du projet via des **outils et supports de communication** propres à chaque projet : panneau d'information au pied du mât de mesure de vent, permanences publiques d'information, bulletins d'information, page internet, rendez-vous particuliers...

Les moyens de diffuser de l'information et d'aller à la rencontre des utilisateurs du territoire (agriculteurs, riverains, commerces, ...) sont tout particulièrement coordonnés avec les élus locaux pour être adaptés au contexte local et efficaces sur le territoire.

Pour cela, ABO Wind France, s'appuie sur la compétence et la connaissance de son service communication qui vient en soutien des responsables de projets. Ce service intervient sur tous les projets en France, permettant ainsi d'avoir une bonne connaissance des territoires et des enjeux particuliers à l'échelle d'un projet éolien.

2.1.2 Maîtrise d'œuvre de parcs éoliens

Avec 36 parcs éoliens construits et raccordés en France depuis 2004, représentant un total de 356 MW au 1^{er} janvier 2022, le service « Construction et raccordement au réseau électrique » possède une grande expertise et expérience, sur tous modèles d'éoliennes confondus, sur différentes typologies de sites (moyenne montagne, milieu forestier, milieu bocager, plaines agricoles, ...). ABO Wind France réalise toutes les prestations nécessaires pour réaliser les infrastructures du parc éolien, coordonner le montage des éoliennes et le raccordement au réseau de distribution.

Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'un contrat de prestation de construction entre ABO Wind France et la CPENR de Bransat et Laféline.

La construction et le raccordement au réseau électrique d'un parc éolien s'articulent autour de trois pôles de compétences qui sont mises à disposition des projets durant ses différentes phases d'avancement.

■ De l'assistance technique à la conception des parcs

Une équipe de **dessinateurs-projeteurs** apporte son assistance lors de la conception des parcs éoliens afin de prendre en compte les contraintes de construction liées aux sites étudiés, de limiter les impacts environnementaux et de répondre aux exigences techniques des turbiniéristes en matière d'infrastructure et de sécurité notamment.

Cette assistance commence par la visite du site et de la validation des accès possibles, en particulier pour les convois qui viendront acheminer les éoliennes. Elle est organisée très en amont de la phase de développement des projets. Elle se conclut par la réalisation de plans en 3 dimensions qui détaillent l'infrastructure de transport et de grutage à construire. Ces plans sont établis sur la base de relevés topographiques très précis réalisés par des géomètres-experts. Pour mener à bien leur mission, les dessinateurs-projeteurs s'appuient sur des outils informatiques d'aide à la conception (Autocad, Covadis, Autotrack). L'emploi de ces outils permet une optimisation du dimensionnement de l'infrastructure et contribue donc à la limitation des impacts lors de la phase de construction des parcs (emprises des ouvrages, mouvements de terre, coupe d'arbres, imperméabilisation des surfaces, ...).

Les plans sont ensuite communiqués aux différents bureaux d'études missionnés sur le dossier, notamment pour la réalisation des plans réglementaires de la demande d'autorisation environnementale.

■ La construction de parcs éoliens

La construction des parcs éoliens débute par l'organisation d'une campagne de sondages géotechniques et hydrogéologiques. L'interprétation de ces sondages par des bureaux d'études spécialisés permet le dimensionnement des massifs de fondations des éoliennes, de l'infrastructure de transport et de grutage. Ces dimensionnements sont spécifiques à chaque site et sont conduits selon les règlements techniques en vigueur (Eurocodes, Recommandations du Comité Français de Mécanique des Sols spécifiques aux éoliennes, ...).

Ensuite, la construction d'un parc éolien se décompose en plusieurs grandes phases :

- Les emprises nécessaires au projet sont préalablement délimitées par une opération de bornage.
- La construction des voies d'accès et des plateformes de grutage matérialise, sur le terrain, le réel démarrage du chantier.
- La stabilité des éoliennes est garantie par la construction d'un massif de fondation en béton armé. Ce dernier repose sur le sol qui aura été préalablement renforcé si ses caractéristiques mécaniques sont jugées insuffisantes au regard des contraintes imposées par les éoliennes.
- L'énergie électrique produite par les éoliennes transite par des réseaux (réseaux inter-éoliens privés) jusqu'au poste de livraison qui constitue l'interface avec le réseau public de raccordement concerné. Ces réseaux comportent également les équipements de communication nécessaires au pilotage à distance des parcs éoliens.
- Le transport, le montage et la mise en service des éoliennes constituent la dernière phase qui nécessite l'intervention d'opérateurs très spécialisés.

Le pôle « construction des parcs » d'ABO Wind est constitué d'**ingénieurs expérimentés en géotechniques et en génie civil**. Leur travail est celui d'un Maître d'Œuvre. En collaboration avec les ingénieurs du pôle « Raccordement au réseau électrique », ils gèrent la consultation des entreprises jusqu'à la conclusion des marchés de travaux, dirigent l'exécution de ces derniers et prononcent la réception des ouvrages. Lors du déroulement des chantiers, ces personnes sont également garantes du respect des règles de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.

■ Raccordement électrique

ABO Wind France dispose d'un service spécialisé en raccordement électrique des parcs éoliens qui se compose d'**ingénieurs spécialisés en électrotechnique**.

Lors de la phase de développement des projets, ces derniers étudient les possibilités de raccordement en fonction des capacités évolutives des réseaux électriques de distribution (réseaux dont la tension est inférieure à 20 kV gérés par ENEDIS ou par des Régies locales) et/ou de transport (réseaux dont la tension est supérieure à 20 kV géré par RTE).

Le raccordement d'un parc éolien nécessite la réalisation d'une extension de réseau dont la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont gérées par le gestionnaire de réseaux concerné. Lors de la phase de construction des parcs, le service spécialisé en raccordement électrique gère la mise en place du dispositif contractuel entre la société de projet et ce gestionnaire de réseaux.

Enfin, ce service gère pour le compte du demandeur par l'intermédiaire du contrat de construction toutes les formalités administratives relatives à la commercialisation de l'électricité. Il contracte un contrat d'achat avec l'acheteur obligé avec éventuellement un complément de rémunération, issu ou non d'une procédure d'appel d'offres et un contrat d'agrégation pour la mise sur le marché de l'électricité produite.

2.1.3 Exploitation et maintenance : moyens de suivi, de surveillance et d'intervention prévues

ABO Wind France dispose d'un pôle exploitation assurant l'**exploitation financière et technique** pour le compte de la CPENR de Bransat et Laféline dans le respect des normes réglementaires. Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'un contrat de prestation d'exploitation entre ABO Wind France et la CPENR de Bransat et Laféline.

■ Exploitation technique

L'équipe exploitation d'ABO Wind France veille au bon fonctionnement des éoliennes et garantit la sécurité du parc éolien. Avant la mise en service du parc éolien, des essais d'arrêts et d'arrêts d'urgence des éoliennes sont réalisés, selon les normes ICPE. Des panneaux d'informations sont réalisés et posés au pied de chaque éolienne avec des consignes de sécurité. L'entretien du site est également réalisé : l'entretien des espaces verts, des routes et des plateformes est confié à une entreprise locale. Notre équipe attache une attention particulière au fonctionnement optimum des éoliennes, elle agit donc en **préventif** et si cela est nécessaire en **curatif**.

En préventif, la maintenance contribue à améliorer la fiabilité des équipements (sécurité des tiers et des biens) et la qualité de la production (en l'absence de panne subie). Le bon fonctionnement des éoliennes permet d'améliorer la performance de celles-ci et éviter les arrêts.

En curatif, la maintenance permet de veiller au bon fonctionnement du parc éolien, en assurant un suivi permanent des éoliennes pour garantir leur niveau de performance tant sur le plan de la production électrique (disponibilité, courbe de puissance...) que sur les aspects liés à la sécurité des installations et des tiers (défaillance de système, surchauffe...).

Concomitamment à la conclusion du contrat d'achat des éoliennes, la société CPENR de Bransat et Laféline conclut un **contrat de maintenance** avec le constructeur (ici Nordex) pour assurer la maintenance du parc. Ce contrat de maintenance comprend une garantie de disponibilité technique du parc et inclut plusieurs prestations (Maintenance préventive programmée, maintenance curative, télésurveillance, fourniture de pièces détachés et consommables, fournitures des outillages et des équipements nécessaires, mises à jour et révisions des documents de référence, analyse et rapports de pannes, gestion et évacuation des déchets, ...). Ce contrat permet de garantir un fonctionnement des éoliennes optimisé.

Cf. Annexe 3 : Accord de principe – Contrat de maintenance Vestas, p.23

■ Qualifications et formation du personnel

ABO Wind Groupe a défini pour son personnel des **exigences minimales** pour l'accès aux aérogénérateurs, en **matière d'aptitude médicale, de formation et d'EPI** (Equipements de protection individuels) :

- Aptitude médicale aux travaux en hauteur (certificat ou attestation en cours de validité) ;
- Port obligatoire des équipements de sécurité individuelle (EPI) ;

- Formation aux travaux en hauteur, incluant :
 - une formation à l'utilisation des EPI et à du dispositif de secours
 - une formation à l'évacuation de l'éolienne (attestation de formation en cours de validité et, dans tous les cas, datant de moins de 12 mois)
 - une formation sur les moyens de secours adaptés à l'utilisation de cordes ;
- Formation aux premiers secours (attestation de formation en cours de validité et, dans tous les cas, datant de moins de 2 ans).

Ces exigences minimales sont également applicables aux sous-traitants des sociétés d'ABO Wind Groupe intervenant dans les aérogénérateurs. Outre ces exigences minimales, d'autres formations en matière de santé et sécurité sont requises :

- Formation à la sécurité électrique (en France, il s'agit de l'habilitation électrique) ;
- Formation à la manipulation des extincteurs.

■ Télégestion

Dès 2005, ABO Wind Allemagne a mis en place un centre de conduite opérationnel 7j/7 et 24h/24 dans le but de suivre en permanence la production de l'ensemble de ses parcs éoliens. Le centre de conduite d'ABO Wind Allemagne supervise **près de 700 éoliennes** à travers l'Europe. Ces prestations sont mises à disposition d'ABO Wind France par l'intermédiaire des contrats intra-groupe.

Le centre de conduite reçoit ainsi des résultats de mesures aussi bien mécaniques qu'électriques. Ainsi, l'ensemble des paramètres nécessaires au suivi des installations est en permanence à disposition de l'exploitant : vitesse du vent, température, puissance électrique, niveau des vibrations, présence ou non de techniciens dans les installations, etc.

Les données reçues sont aussi constituées de l'ensemble des messages d'alarme qui peuvent être émis par les machines. La relève et le suivi 24h/24 de ces alarmes permet au centre de conduite opérationnel d'optimiser l'organisation de la maintenance des installations, que ces maintenances soient préventives ou curatives.

Enfin, il est possible depuis le centre de conduite de commander l'ensemble des installations. A chaque instant, il est possible d'agir sur une éolienne, ou un groupe d'éoliennes, pour réduire sa puissance de production par exemple. Cette possibilité permet en particulier de répondre à un besoin croissant des gestionnaires de réseaux électriques : la capacité de réguler la puissance des installations en cas de travaux ou de surcharge sur le réseau.

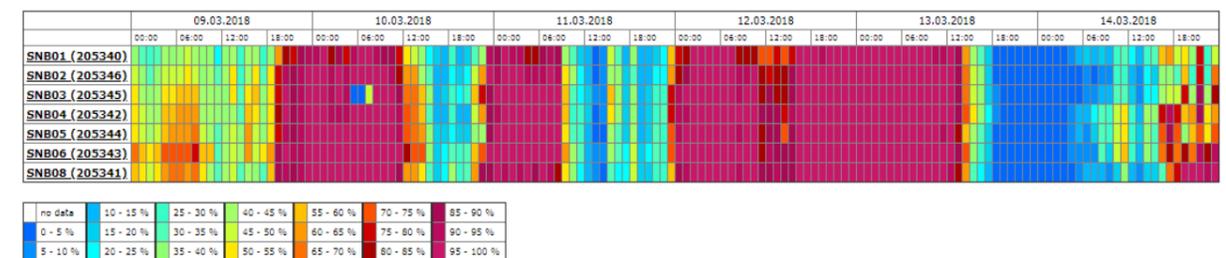


Illustration 7: Exemple de suivi de la production électrique d'un parc éolien

(Source : ABO Wind)

■ Astreinte

En plus de la télégestion, ABO Wind France a mis en place une astreinte 24/7 qui permet d'agir sur toute demande d'intervention d'urgence effectuée sur la ligne téléphonique dédiée à cet effet, affectant tout particulièrement la sécurité des biens et des personnes. Le service d'astreinte est en capacité de faire intervenir les services de secours et d'urgence 24/7.

■ Exploitation financière et administrative

De manière générale, ABO Wind France sera en charge de l'ensemble des tâches clés de l'exploitation du parc éolien de Bransat dans le cadre du contrat d'exploitation. Ses missions seront alors :

- gérer les relations avec les propriétaires fonciers des parcelles sur lesquelles le parc éolien est construit ;
- gérer, le cas échéant, les perturbations TV et téléphoniques générées par l'implantation du parc ;
- gérer, le cas échéant, les problèmes acoustiques ;
- suivre les retombées fiscales, notamment en cas de pluralité de communes ;
- effectuer les suivis environnementaux tels qu'ils sont définis dans l'étude d'impact ;
- effectuer le suivi de la bonne exécution des mesures compensatoires prévues ;
- fournir l'assistance pour procéder à l'ouverture et le suivi des cas d'assurance ;
- relever régulièrement le compteur de chaque éolienne et contrôler la fiabilité du relevé de compte de l'opérateur du réseau sur la base de ces données ;
- s'assurer de la conformité du parc éolien avec les obligations de l'exploitant au titre des contrats de raccordement au réseau et/ou d'injection conclus avec l'opérateur du réseau ;
- adapter la tension jusqu'à 20 kV en accord avec les attentes de l'opérateur du réseau ;
- faire procéder à l'inspection dans les délais réglementaires déterminés par les personnes qualifiées des extincteurs, équipements de levage, de sûreté et de santé ainsi que tout ascenseur ou échelle situé dans l'éolienne ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnels intervenant sur le parc éolien ;
- organiser les démarches pour l'évacuation des déchets du parc éolien.

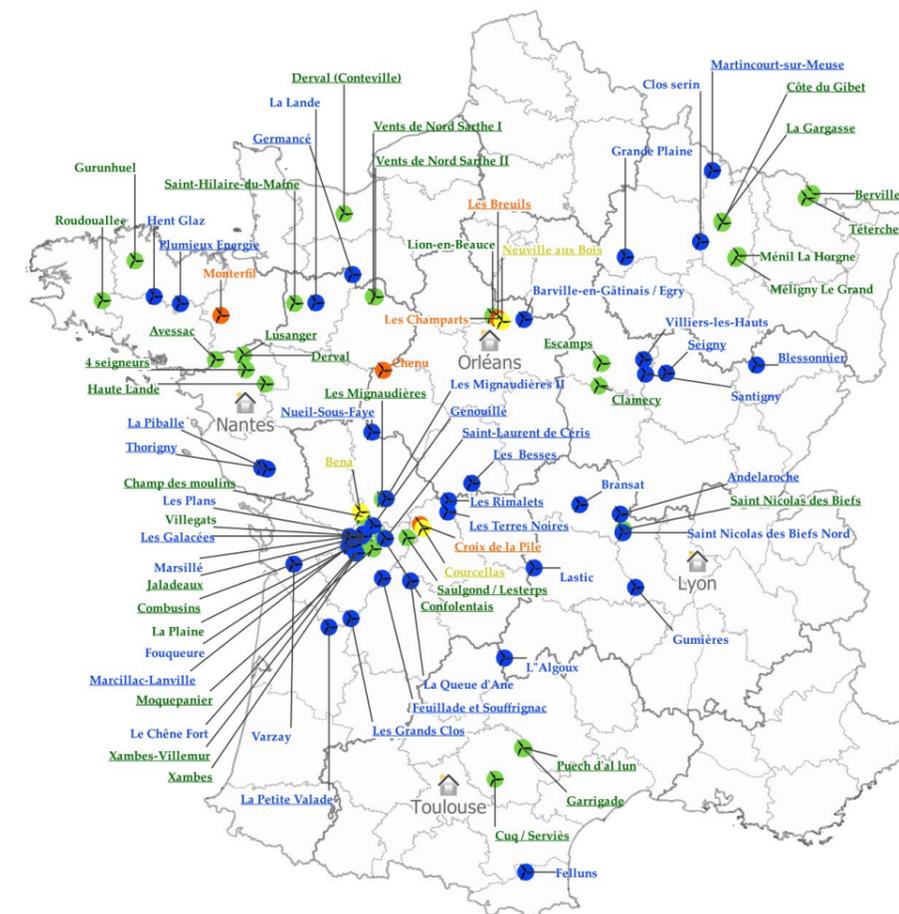
2.1.4 Références

Fin 2021, ABO Wind Groupe a raccordé au cumul au réseau un ensemble de parcs éoliens représentant une puissance nominale totale de **1 809,20 MW**. Grâce à son expérience, à sa présence anticipée sur le marché, à sa prudence ainsi qu'à une approche favorisant le partenariat local, ABO Wind Groupe a su se positionner et continue raisonnablement sa croissance. L'ensemble des références d'ABO Wind Groupe est présenté en annexe.

Cf. Annexe 4 : Références des parcs éoliens raccordés par ABO Wind Groupe (décembre 2021), p.24

En France, 356 MW ont été raccordés, répartis dans 36 sociétés de projets conçues sur le même modèle que le pétitionnaire.

Parcs et projets Abo-Wind France 2022



Statut des parcs et projets - MW

- Parcs en construction - 56
- Parcs en service - 356
- Projet purgés de tout recours - 37
- Projets en instruction - 626

Parcs et projets à finalité citoyenne

Illustration 8: Localisation des parcs éoliens développés par ABO Wind France (janvier 2022)

2.2 Capacités financières

2.2.1 Financement du parc éolien

2.2.1.1 Capacités financières jusqu'à obtention des autorisations

Jusqu'à l'obtention des autorisations, ABO Wind France met à disposition de la société CPENR de Bransat et Laféline ses capacités financières dans le cadre en particulier de contrats de trésorerie intra-Groupe.

2.2.1.2 Capacités financières pour construire

Après obtention des autorisations, ABO Wind France fournira à la société CPENR de Bransat et Laféline les fonds nécessaires pour construire ses installations et les exploiter. Ces fonds pourront être constitués :

- d'un apport en fonds propres (capital et/ou apport en compte courant)
- d'un prêt bancaire.

On peut constater que, de manière habituelle, la construction des parcs éoliens s'effectue sur une base d'environ 20-30% en fonds propres (soit ici 9,8 millions d'euros) et 70-80% en prêt bancaire (soit ici 21,4 millions d'euros).

Le montant total d'investissement estimé à ce jour, en prenant en considération les hypothèses actuellement connues, sera de 31,2 millions d'euros.

Cf. Tableau 3: Plan d'affaires prévisionnel du projet de Bransat, p.17

■ Apport en fonds propres

A l'obtention des autorisations sollicitées pour construire et exploiter le parc éolien, donc préalablement à la phase de construction, la CPENR de Bransat et Laféline procèdera à la levée de fonds propres. Ces apports seront réalisés par une augmentation des fonds propres de la CPENR de Bransat et Laféline, par une augmentation du capital social et en complément par des prêts d'associés.

■ Prêt bancaire

Concomitamment à la mise en œuvre des apports en fonds propres, la CPENR de Bransat et Laféline conclura un contrat de prêt en financement de projet auprès d'une banque de premier rang. Le financement sera basé sur la seule rentabilité du projet. La banque retenue effectuera une analyse poussée de la capacité du pétitionnaire à honorer ses engagements.

La banque confirme que, dans le cadre de ce type de projets, le pétitionnaire porte un risque de faillite et accepte un apport en fonds propres réduit – généralement de l'ordre de 20 % – en contrepartie de son apport de la dette.

Cf. Tableau 4: Echancier de la dette bancaire du projet de Bransat, p.17

La CPENR de Bransat et Laféline s'est assurée du soutien pour son projet d'un établissement bancaire de premier rang, à savoir la Société Générale. Cette attestation fait état d'un engagement de leur part, d'examiner une demande de crédit pour la réalisation et l'exploitation du parc éolien développé par ABO Wind France et porté par sa filiale, objet de la présente demande d'autorisation. La conclusion d'un contrat de prêt est impossible au stade actuel du projet, dans la mesure où il repose sur la valeur intrinsèque du projet non encore acquise car dépendante des futures autorisations. Cependant, au regard de conditions qui seront posées par les autorisations à délivrer, le courrier (*en Annexe 5*) permet de confirmer l'intérêt de cette banque pour les projets portés, à travers ses filiales, par la société ABO Wind France, et attestent qu'ABO Wind Groupe via sa filiale ABO Wind France dispose à ce jour du sérieux et de la capacité financière lui permettant de garantir les engagements pris dans le cadre de la présente demande.

Cf. Annexe 5 : Attestation de la Société Générale, p.32

Pour autant, dans l'hypothèse où l'apport en fonds propres ou la conclusion d'un contrat de financement ne pourrait être conclu ou devait être retardé et, en toute hypothèse, s'agissant de l'apport des fonds propres nécessaires pour compléter le plan de financement de la construction du parc éolien, **la société exploitante bénéficie de l'engagement de ses actionnaires.**

Ainsi, les sociétés ABO Wind SARL et ABO Wind AG, actionnaires de la société CPENR de Bransat et Laféline, s'engagent à mettre à la disposition de la CPENR de Bransat et Laféline leurs capacités financières, lui permettant d'apporter les fonds propres complétant les fonds issus du contrat de prêt bancaire ou, en toute hypothèse, 100 % des fonds nécessaires à la construction de son projet en l'absence de financement bancaire. En effet, la surface financière d'ABO Wind Groupe, avec des fonds propres en 2021 d'environ 149 millions d'euros (*Cf. paragraphe 1.2.2 p.7*), suffit amplement pour apporter les fonds nécessaires pour la réalisation de la CPENR de Bransat et Laféline, évaluées à 9,8 millions d'euros.

La société exploitante bénéficiera donc bien de l'ensemble des capacités financières nécessaires à la construction de son parc éolien.

Cf. Annexe 6 : Lettre d'engagement d'ABO Wind France et d'ABO Wind Allemagne, p.32

2.2.1.3 Capacités financières pour exploiter

Après construction et mise en service du projet, les charges d'exploitation sont très faibles, par rapport à l'investissement initial, et restent prévisibles dans leur montant et dans leur récurrence. En effet, le vent, « matière première » indispensable pour permettre les recettes futures du pétitionnaire, est non seulement gratuit, mais également prévisible par des mesures sur site, corrélées à long terme. Il permet une vision très réaliste sur les chiffres d'affaires futurs du pétitionnaire, étant entendu que le vent, transformé en kWh par l'éolienne, est cédé sur le marché mais grâce à un mécanisme de complément de rémunération fixé par l'Etat ce qui permet à l'exploitant de bénéficier *in fine* d'un prix d'achat de son productible stable et connu à l'avance.

La société CPENR de Bransat et Laféline bénéficiera en effet du mécanisme de complément de rémunération conformément à l'arrêté du 6 mai 2017 « *fixant les conditions du complément de rémunération de l'électricité produite par les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, de 6 aérogénérateurs au maximum* », ou à défaut selon le complément de rémunération proposé par la CPENR, lauréate d'un futur appel d'offres en vertu du 2° de l'article L. 311-12 du Code l'énergie.

La CPENR de Bransat et Laféline couvrira ses charges d'exploitation par les recettes d'exploitation, et à défaut par le recours à ses actionnaires.

Le plan d'affaires prévisionnel tel que présenté (Cf. *Tableau 3: Plan d'affaires prévisionnel du projet de Bransat, p.17*) fait apparaître que les charges d'exploitation prévisionnelles estimées à 884 800 € s seront couvertes par les recettes d'exploitations prévisionnelles dès la 1ère année d'exploitation. Les charges d'exploitations prévisionnelles étant tout particulièrement constituées des coûts des contrats de maintenance, contrat d'exploitation (Cf. § 2.1.4) et contrats d'assurance.

La société exploitante bénéficie donc bien des capacités financières nécessaires à l'exploitation du parc éolien.

2.2.1.4 Capacités financières pour démanteler

Dès la mise en service de l'installation, le pétitionnaire aura garanti le démantèlement auprès d'un organisme financier, selon la réglementation en vigueur. La garantie sera apportée sous la forme d'un acte de cautionnement solidaire contracté avec la COFACE avec renonciation aux bénéfices de division et de discussion. Le montant garanti, conformément à l'annexe I de l'arrêté du 26 août 2011 modifié, respectera la formule suivante : $75\ 000 + 25\ 000 * (P-2)$, où P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW), et vaut donc 5,6 dans le cas du projet éolien de Bransat. Ainsi le montant s'élèvera à **165 000 € par éolienne**, indexé selon les modalités de calcul indiquées à l'annexe II de l'arrêté du 26 août 2011 modifié.

Les garanties sont émises au bénéfice exclusif du Préfet qui peut donc les appeler sans avoir besoin de requérir l'accord de la CPENR de Bransat et Laféline. En cas de défaillance de la CPENR de Bransat et Laféline, le Préfet la met en demeure d'exécuter ses obligations de remise en état. Si elle ne satisfait pas à la mise en demeure, le Préfet peut actionner la garantie.

2.2.2 Assurance

La société CPENR de Bransat et Laféline souscrira, entre autres, un contrat d'assurance garantissant la **responsabilité civile** qu'elle peut encourir dans le cadre de son activité en cas de dommages causés aux tiers.

Les garanties seront accordées dans la limite de 5 000 000 €, par sinistre et par année d'assurance, pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels confondus.

L'assurance prend effet dès la prise à bail des terrains et prend fin le jour de la réception-livraison des ouvrages pour ce qui est de l'assurance responsabilité civile en tant que Maître d'ouvrage.

Concernant l'assurance responsabilité civile en tant qu'exploitant, elle prend effet dès réception définitive de l'installation d'éoliennes ou, au plus tôt, dès la mise en service du contrat de complément de rémunération qui sera conclu avec EDF Obligation d'Achat.

Caractéristiques

Bransat	Nb éoliennes	Puissance installée	Productible P50 (pertes incluses)	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	4	22,40	2.081	1.392.322	31.188.009

Tarif éolien estimé (€/MWh)	67,33
Coefficient L	0,90%
Taux	3,40%
Durée prêt (année)	19,00
% de fonds propres	31,50%
Taux IS	25,00%

Compte d'exploitation	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042
Chiffre d'affaires	3.138.548	3.166.794	3.195.296	3.224.053	3.253.070	3.282.347	3.311.889	3.341.696	3.371.771	3.402.117	3.432.736	3.463.630	3.494.803	3.526.256	3.557.993	3.590.015	3.622.325	3.654.926	3.687.820	3.721.010
Charges d'exploitation	-884.800	-905.150	-925.969	-947.266	-969.053	-991.341	-1.014.142	-1.037.468	-1.061.329	-1.085.740	-1.110.712	-1.136.258	-1.162.392	-1.189.127	-1.216.477	-1.244.456	-1.273.079	-1.302.360	-1.332.314	-1.362.957
Montant des impôts et taxes hors IS	-231.072	-231.379	-231.692	-232.010	-232.334	-232.664	-232.999	-233.340	-233.688	-234.041	-234.400	-234.766	-235.138	-235.516	-235.901	-236.293	-236.692	-237.098	-237.510	-237.930
Excédent brut d'exploitation	2.022.676	2.030.265	2.037.635	2.044.777	2.051.682	2.058.342	2.064.747	2.070.887	2.076.754	2.082.336	2.087.624	2.092.606	2.097.273	2.101.613	2.105.614	2.109.265	2.112.554	2.115.469	2.117.996	2.120.123
Dotations aux amortissements	-1.559.400	-1.559.400	-1.559.400	-1.559.400	-1.559.400	-1.559.400	-1.559.400	-1.559.400	-1.559.400	-1.559.400	-1.559.400	-1.559.400	-1.559.400	-1.559.400	-1.559.400	-1.559.400	-1.559.400	-1.559.400	-1.559.400	-1.559.400
Provision pour démantèlement	-15.789	-15.789	-15.789	-15.789	-15.789	-15.789	-15.789	-15.789	-15.789	-15.789	-15.789	-15.789	-15.789	-15.789	-15.789	-15.789	-15.789	-15.789	-15.789	0
Résultat d'exploitation	447.486	455.075	462.445	469.587	476.492	483.152	489.557	495.698	501.564	507.146	512.434	517.416	522.083	526.423	530.424	534.075	537.364	540.279	542.806	560.723
Résultat financier	-719.490	-685.024	-656.216	-632.624	-601.660	-569.635	-536.512	-502.253	-466.819	-430.171	-392.265	-353.060	-312.511	-270.571	-227.194	-182.328	-135.925	-87.930	-38.290	0
Résultat courant avant IS	-272.004	-229.949	-193.772	-163.037	-125.168	-86.483	-46.955	-6.556	34.744	76.975	120.168	164.356	209.572	255.852	303.231	351.747	401.439	452.349	504.516	560.723
Montant de l'impôt sur les sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-10.244	-87.937	-100.360	-113.087	-126.129	-140.181
Résultat net après impôt	-272.004	-229.949	-193.772	-163.037	-125.168	-86.483	-46.955	-6.556	34.744	76.975	120.168	164.356	209.572	255.852	292.987	263.810	301.080	339.261	378.387	420.542
Capacité d'autofinancement	1.303.186	1.345.241	1.381.418	1.412.153	1.450.022	1.488.707	1.528.235	1.568.634	1.609.934	1.652.165	1.695.358	1.739.546	1.784.762	1.831.041	1.868.177	1.839.000	1.876.270	1.914.451	1.953.577	1.979.942
Flux de remboursement de dette	-816.146	-844.131	-873.076	-903.013	-933.976	-966.001	-999.124	-1.033.383	-1.068.817	-1.105.466	-1.143.371	-1.182.576	-1.223.125	-1.265.065	-1.308.443	-1.353.308	-1.399.712	-1.447.706	-1.497.347	0
Flux de trésorerie disponible	487.040	501.110	508.342	509.140	516.046	522.706	529.111	535.251	541.117	546.700	551.987	556.970	561.637	565.976	559.734	485.692	476.558	466.745	456.230	1.979.942

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les suivis environnementaux.

Tableau 3: Plan d'affaires prévisionnel du projet de Bransat

Le tarif éolien retenu dans le plan d'affaires prévisionnel est défini conformément aux conditions décrites en annexe de l'arrêté du 6 mai 2017 « *fixant les conditions du complément de rémunération de l'électricité produite par les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, de 6 aérogénérateurs au maximum* », ou à défaut selon le complément de rémunération proposé par la CPENR de Bransat et Laféline, lauréate d'un futur appel d'offres.

Echéancier dette bancaire

Semestre 1	1	3	5	7	9	11	13	15	17	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37
solde initial S1	21.363.786	20.547.640	19.703.508	18.830.433	17.927.420	16.993.444	16.027.443	15.028.319	13.994.936	12.926.119	11.820.653	10.677.282	9.494.706	8.271.581	7.006.516	5.698.073	4.344.765	2.945.053	1.497.347
Remboursements S1	-404.634	-418.508	-432.859	-447.701	-463.052	-478.930	-495.352	-512.337	-529.904	-548.074	-566.867	-586.304	-606.408	-627.201	-648.707	-670.951	-693.957	-717.752	-742.363
solde final S1	20.959.152	20.129.131	19.270.650	18.382.732	17.464.368	16.514.515	15.532.091	14.515.982	13.465.031	12.378.044	11.253.786	10.090.978	8.888.298	7.644.379	6.357.808	5.027.122	3.650.808	2.227.301	754.983
intérêts S1	-363.184	-349.310	-328.615	-320.117	-304.766	-288.889	-272.467	-255.481	-237.914	-219.744	-200.951	-181.514	-161.410	-140.617	-119.111	-96.867	-73.861	-50.066	-25.455
Semestre 2	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38
solde initial S2	20.959.152	20.129.131	19.270.650	18.382.732	17.464.368	16.514.515	15.532.091	14.515.982	13.465.031	12.378.044	11.253.786	10.090.978	8.888.298	7.644.379	6.357.808	5.027.122	3.650.808	2.227.301	754.983
Remboursements S2	-411.513	-425.623	-440.217	-455.312	-470.924	-487.071	-503.773	-521.046	-538.913	-557.391	-576.504	-596.272	-616.717	-637.864	-659.735	-682.357	-705.754	-729.954	-754.983
solde final S2	20.547.640	19.703.508	18.830.433	17.927.420	16.993.444	16.027.443	15.028.319	13.994.936	12.926.119	11.820.653	10.677.282	9.494.706	8.271.581	7.006.516	5.698.073	4.344.765	2.945.053	1.497.347	0
intérêts S2	-356.306	-335.714	-327.601	-312.506	-296.894	-280.747	-264.046	-246.772	-228.906	-210.427	-191.314	-171.547	-151.101	-129.954	-108.083	-85.461	-62.064	-37.864	-12.835

Tableau 4: Echéancier de la dette bancaire du projet de Bransat

ANNEXES

Annexe 1 : Certificat INSEE et extrait K-bis



Certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)

greffe : 05 61 11 02 00

REÇU 26 OCT. 2018



5L4U 001367 15698
SIR_CERT02
CI 004364-00004229

CPENR DE BRANSAT ET LA FELINE
2 RUE DU LIBRE ECHANGE
CS 95893
31506 TOULOUSE CEDEX 5

Service Info Sirene
0972 72 6000 (prix d'un appel local)
Mél : sirene-toulouse@insee.fr

A la date du 22/10/2018

Description de l'entreprise ou de l'organisme

Identifiant SIREN	843 148 685
Identifiant SIRET du siège	843 148 685 00012
Désignation	CPENR DE BRANSAT ET LA FELINE
Sigle	
Catégorie juridique	5202 Société en nom collectif
Activité Principale Exercée (APE)	0000Z En attente de chiffrage sans activité
Date de prise d'activité	28/09/2018

Description de l'établissement concerné

Identifiant SIRET	843 148 685 00012	Statut : Siège (de direction sans autres activités)
Adresse	CS 95893 2 RUE DU LIBRE ECHANGE CS 95893 31506 TOULOUSE CEDEX 5	
Enseigne		
Activité Principale Exercée (APE)	7010Z Activités des sièges sociaux	
Date de prise d'activité	28/09/2018	
Effectif salarié à la prise d'activité	Non renseigné	

Mise à jour effectuée

Événement	modification de données d'identification au répertoire Siren	
Date de l'événement	28/09/2018	
Référence : déclaration n°	C00901250518	Transmise par CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS 17

Attention : conservez précieusement ce document. Aucun duplicata ne pourra être délivré.

04/11/2022 10:48

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse
PL DE LA BOURSE
BP 7016
31068 TOULOUSE CEDEX 7
N° de gestion 2018B04094

Code de vérification : Wz1dqsmh59
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 3 novembre 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	843 148 685 R.C.S. Toulouse
Date d'immatriculation	16/10/2018
Dénomination ou raison sociale	CPENR DE BRANSAT ET LA FELINE
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	100,00 Euros
Adresse du siège	2 Rue du Libre Echange Cs 95893 31506 Toulouse Cedex 5
Activités principales	Exploitation d'une centrale de production d'électricité renouvelable.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 16/10/2117
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président	
Dénomination	ABO WIND
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Adresse	2 Rue du Libre Echange 31500 Toulouse
Immatriculation au RCS, numéro	441 291 432 RCS Toulouse

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Cusset	Etablissement principal
---------------	-------------------------

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Toulouse - 04/11/2022 - 10:47:11

Annexe 2 : Bilans sommaires et comptes de résultat 2019, 2020 et 2021

En K€

Bilan ABO Wind Groupe		2019	2020	2021
ACTIF IMMO	A.Actif immobilisé	10 132	12 501	14 451
	1.Immobilisations incorporelles	1 298	1 116	1 474
	2.Immobilisations corporelles	5 208	5 653	7 234
	3.Immobilisations financières	3 626	5 732	5 743
ACTIF CIRCULANT	B.Actif circulant	230 564	234 903	279 044
	I. Stock	80 171	64 398	133 019
	produits et services en cours	98 310	109 639	163 879
	produits finis	1 186	1 398	2 512
	acomptes versés	3 834	6 260	11 827
	acomptes reçus	23,158	-52 899	-45 199
	II Créances	123 079	108 376	115 869
	Clients	20 678	34 020	10 860
	Autres actifs	102,401	74 356	105 009
	III Titres	17 666	9 331	11 684
	IV Caisse, avoirs auprès de la banque	9 648	52 798	18 472
	C Comptes de régularisation	348	469	699
	D Impôts différés actifs	1 515	1 389	2 866
Total actif	242 559	249 262	297 060	

En K€

Bilan ABO Wind Groupe		2019	2020	2021
CAPITAUX PROPRES	A Capitaux propres	103 575	140 115	149 865
	I Capital souscrit	8 071	9 221	9 221
	II Réserve	19 495	45 490	45 490
	III Réserves de bénéfices	64 811	72 551	81 526
	IV Ecart des fonds propres dû à la conversion des devises	-241	-297	-217
	V Compte de report à nouveau			
	VI Bénéfice de l'exercice	11 402	13 120	13 804
	VII Parts d'autres associés	37	30	41
B. Instruments de financement hybrides (Mezzanines)		14 350	12 590	13 669
C. Provisions		24 572	19 635	21 355
DETTES	D. Dettes	100 062	76 922	112 171
	Dettes envers des établissements de crédit	74 851	60 257	45 609
	acomptes reçus			40 338
	Fournisseurs	10 380	7 081	
	Dettes envers des entreprises liées	2 076	2 359	14 034
Autres dettes	12 755	7 225	2 949	
E. Comptes de régularisation		1	1	9 241
Total Passif		242 559	249 262	297 060

Tableau 5: Bilan d'ABO Wind Groupe (2019 à 2021)

(Source : ABO Wind)

En K€

Compte de résultat ABO Wind Groupe	2019	2020	2021
Produits d'exploitation	152 710	175 723	192 596
Charges de matériel	66 582	72 592	78 280
Charges de personnel	41 361	50 776	63 397
Autres charges d'exploitation	17 143	17 593	20 440
EBITDA	27 624	34 762	30 479
Charges d'intérêts	1 858	2 216	951
Amort. sur éléments de l'actif immobilisé et immobilisations corporelles ainsi que sur frais d'établissement	1 542	1 649	2 182
Amort. sur éléments de l'actif circulant dans la mesure où ils sont supérieurs aux amort. normaux au sein de la sté	6 437	10 653	1 929
Dépréciation des éléments financiers		300	6 102
EBT	18 070	26 739	255
Impôts	6 668	13 619	20 962
Résultat	11 402	13 120	7 152
			13 804

Tableau 6: Comptes consolidés d'ABO Wind Groupe (2019 à 2021)

Bilan ABO Wind SARL		2019	2020	2021
ACTIF IMMO	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	5	31
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	512	582	641
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	819	268	833
	ACTIF IMMOBILISE	1 333	855	1 505
ACTIF CIRCU	STOCKS ET EN COURS	282	5 343	4 088
	CREANCES	34 157	32 138	43 277
	VALEURS MOBILIERES	0	0	0
	DISPONIBILITES & DIVERS	2	630	1 603
	ACTIF CIRCULANT	34 442	38 111	48 968
	COMPTES DE REGULARISATION	129	54	138
	TOTAL ACTIF	35 903	39 020	50 611
FP	CAPITAUX PROPRES	4 564	7 631	12 923
	AUTRES FONDS PROPRES	0	0	0
	PROVISIONS	873	243	10
DETTES	DETTES	30 466	31 132	37 678
	DETTES FINANCIERES	20 093	6 000	14 695
	DETTE D'EXPLOITATION	10 373	25 132	22 983
	COMPTES DE REGULARISATION	0	14	
	TOTAL PASSIF	35 903	39 020	50 611

Tableau 7: Bilan d'ABO Wind France (2018 à 2020)

(Source : ABO Wind)

En K€

Compte de résultat ABO Wind SARL	2019	2020	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION	34 953	52 808	45 596
Chiffre d'affaires net	40 191	46 600	46 081
CHARGES D'EXPLOITATION	29 687	40 028	28 861
Marge comptable	13 784	24 039	30 727
Valeur ajoutée	11 241	19 913	26 899
Excédent brut d'exploitation	5 044	12 150	17 733
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 267	12 779	16 735
PRODUITS FINANCIERS	11 755	133	532
CHARGES FINANCIERES	9 783	1 025	566
RESULTAT FINANCIER	1 971	-892	-34
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	7 238	11 888	16 701
PRODUITS EXCEPTIONNELS	678	1 167	1 686
CHARGES EXCEPTIONNELLES	714	896	49
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-35	271	1 637
TOTAL PRODUITS	47 387	54 107	47 814
TOTAL CHARGES	43 014	46 740	35 172
BENEFICE OU PERTE	4 373	7 367	12 642

Tableau 8: Comptes de résultat d'ABO Wind France (2019 à 2021)

(Source : ABO Wind)

Annexe 3 : Accord de principe – Contrat de maintenance Vestas



SNC CPENR de Bransat et Laféline
2, rue du Libre Echange
F-31500 Toulouse

Perols, 05 février 2018/OLIME

Accord de principe

Si la société VESTAS est retenue comme fournisseur des six éoliennes par la SNC CPENR de Bransat et Laféline, la société VESTAS contractera un contrat de maintenance avec la SNC CPENR de Bransat et Laféline qui pourra couvrir une durée allant jusqu'à 15 ans.

Le contrat de maintenance comprendra une garantie de disponibilité technique du parc de

- 97% pour les années 2 à 15.

Le contrat de maintenance inclurait les prestations suivantes :

- Maintenance préventive programmée
- Maintenance curative
- Télésurveillance
- Rédaction de rapports mensuels
- Fourniture de pièces détachés et consommables
- Fournitures des outillages et des équipements nécessaires
- Mises à jour et révisions des documents de référence
- Analyse et rapports de pannes
- Gestion et évacuation des déchets
- Maintenance des cellules
- Maintenance du balisage
- Maintenance du système de surveillance d'usure

Nous attestons également par la présente, que la conclusion d'un contrat de ce type permet à la SNC CPENR de Bransat et Laféline de garantir un fonctionnement des éoliennes optimisé.

Cordialement,

Oliver MERSCH
Senior Manager Sales

Le Latitudo FR-34470 Perols
Dir: +33 4 67 20 71 01, olime@vestas.com

Vestas France SAS

770, avenue Alfred Sauvy, Parc de l'Aéroport, 34470 Pérols, France
Tel: +33 4 67 202 202, Fax: +33 4 67 207 899, vestas-france@vestas.com, www.vestas.fr
Capital share: EUR 5,040,000
Company Reg. No.: N. RCS MONTPELLIER B SIRENE 440 849 016
Company Reg. Name: Vestas France SAS

Annexe 4 : Références des parcs éoliens raccordés par ABO Wind Groupe (décembre 2021)

Nom	Ressource	Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livable	Année
Dreieck Spreeau	vent	Allemagne	Brandenburg	Vestas	V150	8	33.6	Parcs clés en main	2021
Sievi	vent	Finlande	North Ostrobothnia	Vestas	V150	7	30	Parcs clés en main	2021
Pihtipudas	vent	Finlande	Central Finland	Vestas	V150	7	30	Parcs clés en main	2021
Lion-en-Beauce	vent	France	Loiret	Siemens Gamesa	G114	3	7.88	Parcs clés en main	2021
Nord-Sarthe II	vent	France	Pays-de-la-Loire	Nordex	N131	3	9	Parcs clés en main	2021
Görzig-Ost	vent	Allemagne	Brandenburg	Nordex	N149	3	13.5	Parcs clés en main	2021
Välikangas	vent	Finlande	North Ostrobothnia	Vestas	V150	24	103.2	Parcs clés en main	2021
Einöllen	vent	Allemagne	Rhineland-Palatinat	GE Wind Energy	GE 5.3-158	3	15.9	Parcs clés en main	2021
Mörsfeld	vent	Allemagne	Rhineland-Palatinat	Nordex	N117	2	7.2	Parcs clés en main	2021
Gurunhuel	vent	France	Côtes d'Armor	Nordex	N117	2	6	Parcs clés en main	2021
St. Hilaire-du-Maine	vent	France	Mayenne	Nordex	N117	4	11.4	Parcs clés en main	2021
Villegats	vent	France	Charente	Nordex	N117	4	9.6	Parcs clés en main	2021
La Plaine	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Vestas	V110	3	6	Parcs clés en main	2020
Gurunhuel	vent	France	Bretagne	Nordex	N117	2	6	Parcs clés en main	2020
St. Hilaire-du-Maine	vent	France	Pays de la Loire	Nordex	N117	4	11,4	Parcs clés en main	2020
Wadern-Wenzelstein	vent	Allemagne	Sarre	Nordex	N131	3	9,9	Parcs clés en main	2020
Adorf	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N131	2	6,6	Parcs clés en main	2019
Bad Arolsen	vent	Allemagne	Hesse	Vestas	V126	2	6,9	Parcs clés en main	2019
Clogheravaddy	vent	Irlande	Donegal	Vestas	V105	3	10,8	Parcs clés en main	2019
Champs des Moulins / La Morlière / Traversay (Chaunay)	vent	France	Nouvelle-Aquitaine	Vestas	V100	9	18	Parcs clés en main	2019
Arzfeld Ost	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V136	6	21,6	Parcs clés en main	2019
Imsweiler	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	3	9	Parcs clés en main	2019
Forst Briesnig	vent	Allemagne	Brandenbourg	Senvion	3.2M-122	5	16	Parcs clés en main	2018

Nom	Ressource	Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livrable	Année
Wennerstorf II	vent	Allemagne	Basse-Saxe	Nordex	N149	2	9	Parcs clés en main	2018
Nord-Sarthe	vent	France	Pays-de-la-Loire	Siemens Gamesa	G97	5	10	Parcs clés en main	2018
Cappawhite B	vent	Irlande	Tipperary	Vestas	V105	4	14,4	Parcs clés en main	2018
Horbach	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V126	3	9,9	Parcs clés en main	2018
Arzfeld West	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V136	3	10,8	Parcs clés en main	2018
Muntila	vent	Finlande	Varsinais-Suomi	Nordex	N131	3	9	Parcs clés en main	2017
Grebenau	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N131	4	13,2	Parcs clés en main	2017
Kirchheim	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N131	3	9,9	Parcs clés en main	2017
Ratiperä	vent	Finlande	Satakunta	Nordex	N131	9	27	Parcs clés en main	2017
Haapajärvi II	vent	Finlande	Ostrobotnie du Nord	Vestas	V126	7	23,1	Parcs clés en main	2017
Berger Wacken	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	2	4,8	Parcs clés en main	2017
Breit	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V112	4	13,2	Parcs clés en main	2017
Ahorn-Buch	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	4	11	Parcs clés en main	2017
Kloppberg II	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V117	2	6,9	Parcs clés en main	2017
Neuss II	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Senvion	MM100	1	2	Parcs clés en main	2017
Nonnenholz	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	4	11	Parcs clés en main	2017
Merschbach	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V126	2	6,6	Parcs clés en main	2017
Avessac	vent	France	Pays de la Loire	Gamesa	G114	5	10	Parcs clés en main	2017
Ahorn-Schillingstadt II	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	1	2,75	Parcs clés en main	2017
Ahorn-Schillingstadt II	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Nordex	N131	1	3,3	Parcs clés en main	2017
Röslau	vent	Allemagne	Bavière	GE vent Energy	GE 2.75-120	3	8,25	Parcs clés en main	2017
Eiterfeld-Buchenau	vent	Allemagne	Hesse	Vestas	V126	5	17,25	Parcs clés en main	2016
Silovuori	vent	Finlande	Ostrobotnie du Nord	Vestas	V126	8	26,4	Parcs clés en main	2016
Hirschlanden	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	2	5,5	Parcs clés en main	2016
Hofbieber-Traisbach	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2016
Ahorn-Schillingstadt	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	4	11,12	Parcs clés en main	2016

Nom	Ressource	Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livrable	Année
Horath	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V112	9	29,7	Parcs clés en main	2016
Uckley-Nord	vent	Allemagne	Brandenbourg	Nordex	N131	10	33	Parcs clés en main	2016
Schwarzbruch	vent	Allemagne	Sarre	Vestas	V126	2	6,6	Parcs clés en main	2016
Lahr	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N131	1	3	Parcs clés en main	2016
Brion-Mignaudières	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Vestas	V90	6	12	Parcs clés en main	2016
Confolentais	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Vestas	V110	6	12	Parcs clés en main	2015
Zilshausen	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2015
Mörsdorf Süd	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2015
Kirchhain II	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2015
Himmelwald	vent	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 2.75-120	5	13,75	Parcs clés en main	2015
Haapajärvi	vent	Finlande	Ostrobotnie du Nord	Vestas	V126	2	6,6	Parcs clés en main	2015
Jungenwald	vent	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 2.75-120	2	5,5	Parcs clés en main	2015
Framersheim III	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.4M	4	13,6	Parcs clés en main	2015
Dinkelsbühl-Wilburgstetten	vent	Allemagne	Bavière	Vestas	V126	4	13,2	Parcs clés en main	2015
Gollmitz	vent	Allemagne	Brandenbourg	Senvion	3.2M	2	6,4	Parcs clés en main	2015
Saint Nicolas-des-Biefs	vent	France	Auvergne Rhône Alpes	Vestas	V90	7	14	Parcs clés en main	2015
Couffé	vent	France	Pays de la Loire	Vestas	V90	5	10	Parcs clés en main	2014
Mörsdorf Nord	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	8	19,2	Parcs clés en main	2014
Schnorbach	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.2M114	2	6,4	Parcs clés en main	2014
Berngerode	vent	Allemagne	Hesse	GE vent Energy	GE 2.75-120	12	30	Parcs clés en main	2014
Dittelsheim-Heßloch II	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.4M104	3	10,2	Parcs clés en main	2014
Weilrod	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	7	16,8	Parcs clés en main	2014
Bad Hersfeld	vent	Allemagne	Hesse	GE vent Energy	GE 2.75-120	6	15	Parcs clés en main	2014
Wächtersbach-Neudorf	vent	Allemagne	Hesse	GE vent Energy	GE 2.75-120	3	7,5	Parcs clés en main	2014
Laubach IV	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V90	1	2	Parcs clés en main	2014
Laubach-Pleizenhausen	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	2	4,8	Parcs clés en main	2014

Nom	Ressource	Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livrable	Année
Laubach-Pleizenhausen	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.2M114	1	3,2	Parcs clés en main	2014
Brünnstadt	vent	Allemagne	Bavière	Senvion	3.2M114	3	9,6	Parcs clés en main	2014
Kirchhain	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	5	12	Parcs clés en main	2013
Moquepanier	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Vestas	V90	8	16	Parcs clés en main	2013
Clamecy	vent	France	Bourgogne Franche Comté	REpower	MM92	6	12,3	Parcs clés en main	2013
Escamps	vent	France	Bourgogne Franche Comté	REpower	MM92	2	4,1	Parcs clés en main	2013
Migé	vent	France	Bourgogne Franche Comté	REpower	MM92	5	10,25	Parcs clés en main	2013
Linden	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	2	4,8	Parcs clés en main	2013
Schwanfeld	vent	Allemagne	Bavière	Nordex	N117	5	12	Parcs clés en main	2013
Uettingen	vent	Allemagne	Bavière	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2013
Wahlbach	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.2M	3	9,6	Parcs clés en main	2013
Alsheim	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82	3	6,9	Parcs clés en main	2013
Framersheim	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	2	6,8	Parcs clés en main	2013
Nozay	vent	France	Pays de la Loire	Vestas	V90	8	16	Parcs clés en main	2013
Gibbet Hill	vent	Irlande	County Wexford	Nordex	N90	6	15	Parcs clés en main	2013
Niederhambach	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	5	17	Parcs clés en main	2013
Dittelsheim-Heßloch	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82	4	9,2	Parcs clés en main	2013
Glenough	vent	Irlande	County Tipperary	Nordex	N90	1	2,5	Parcs clés en main	2012
Hohenahr	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	7	16,8	Parcs clés en main	2012
Remlingen	vent	Allemagne	Bavière	Nordex	N117	6	14,4	Parcs clés en main	2012
Rayerschied	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	5	17	Parcs clés en main	2012
Niederlehme	vent	Allemagne	Brandenbourg	Vestas	V90	2	4	Parcs clés en main	2012
Dorn-Dürkheim	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82 E2	7	16,1	Parcs clés en main	2012
Souilly Côte du Gibet	vent	France	Grand Est	Vestas	V90	5	10	Parcs clés en main	2012
Souilly La Gargasse	vent	France	Grand Est	Vestas	V90	4	8	Parcs clés en main	2012
Sliven	vent	Bulgarien	Balkangebirge	Vestas	V90	2	4	Parcs clés en main	2012

Nom	Ressource	Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livrable	Année
Heidenburg II	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82 E2	1	2,3	Parcs clés en main	2012
Helmstadt	vent	Allemagne	Bavière	Nordex	N100	5	12,5	Parcs clés en main	2012
Assac	vent	France	Occitanie	REpower	MM 92	10	20	Parcs clés en main	2011
Siegbach	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N100	3	7,5	Parcs clés en main	2011
Klosterkumbd	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	6	20,4	Parcs clés en main	2011
Flechtodorf IV	vent	Allemagne	Hesse	REpower	MM 92	1	2	Parcs clés en main	2011
Lairg	vent	Royaume Uni	Schottland, Highlands	Nordex	N80	3	7,5	Parcs clés en main	2011
Glenough	vent	Irlande	County Tipperary	Nordex	N80	4	10	Parcs clés en main	2011
Glenough	vent	Irlande	County Tipperary	Nordex	N90	9	22,5	Parcs clés en main	2011
Heidenburg	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82	2	4,6	Parcs clés en main	2011
Friedberg	vent	Allemagne	Hesse	Vestas	V90	3	6	Parcs clés en main	2011
Neuss	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Vestas	V90	1	2	Parcs clés en main	2011
Laubach	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	MM92	1	2	Parcs clés en main	2010
Hauersweiler	vent	Allemagne	Sarre	Nordex	N90	6	15	Parcs clés en main	2010
Schöneseiffen	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Enercon	E82	1	2,3	Parcs clés en main	2010
Flechtodorf III	vent	Allemagne	Hesse	REpower	MM92	1	2	Parcs clés en main	2010
Saulgond-Lesterps	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Vestas	V90	7	14	Parcs clés en main	2010
Gortahile	vent	Irlande	County Laois	Nordex	N90	8	20	Parcs clés en main	2010
Schwarzerden	vent	Allemagne	Sarre	Nordex	N90	2	5	Parcs clés en main	2010
Berschweiler	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N100	1	2,5	Parcs clés en main	2010
Berviller	vent	France	Grand Est	REpower	MM92	5	10	Parcs clés en main	2009
Cuq	vent	France	Occitanie	Vestas	V90	6	12	Parcs clés en main	2009
Düngenheim	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V90	2	4	Parcs clés en main	2009
Repperndorf	vent	Allemagne	Bavière	Vestas	V90	3	6	Parcs clés en main	2009
Conteville	vent	France	Normandie	Enercon	E70 E4	2	4	Parcs clés en main	2008
Roudouallec	vent	France	Bretagne	Enercon	E53	7	5,6	Parcs clés en main	2008

Nom	Ressource	Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livrable	Année
Villemur	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Nordex	N90	1	2,3	Parcs clés en main	2008
Xambes	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Nordex	N90	5	11,5	Parcs clés en main	2008
Jaladeaux	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Nordex	N90	4	9,2	Parcs clés en main	2008
Combusins	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Nordex	N90	5	11,5	Parcs clés en main	2008
Broich	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Enercon	E53	3	2,4	Parcs clés en main	2007
Nottuln	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S77	4	6	Parcs clés en main	2007
Schackstedt	vent	Allemagne	Saxe-Anhalt	Vestas	V90	1	2	Parcs clés en main	2007
Derval/Lusanger	vent	France	Pays-de-la-Loire	REpower	MM82	8	16	Parcs clés en main	2007
Weeze-Wemb	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S77	4	6	Parcs clés en main	2007
Asendorfer Kippe	vent	Allemagne	Saxe-Anhalt	Vestas	V90	10	20	Parcs clés en main	2007
Menil la Horgne	vent	France	Grand Est	REpower	MD77	7	10,5	Parcs clés en main	2007
Diemelsee	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2006
Diemelsee	vent	Allemagne	Hesse	Vestas	V82	1	1,5	Parcs clés en main	2006
Meligny le Grand	vent	France	Grand Est	REpower	MM82	4	8	Parcs clés en main	2006
Fohren-Linden/ Eckersweiler	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N90	5	11,5	Parcs clés en main	2006
Flechtdorf II	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2006
Losheim (Eifel)	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S70	6	9	Parcs clés en main	2006
Bedburg	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Vestas	V80	12	24	Parcs clés en main	2006
Undenheim	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	GE vent Energy	GE 1.5sl	2	3	Parcs clés en main	2005
Korschenbroich	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S77	5	7,5	Parcs clés en main	2005
Talling	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N90	2	4,6	Parcs clés en main	2005
Téterchen	vent	France	Grand Est	REpower	MD77	6	9	Parcs clés en main	2004
Marpingen	vent	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 1.5sl	3	4,5	Parcs clés en main	2004
Losheim	vent	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 1.5sl	3	4,5	Parcs clés en main	2004
Kevelaer	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2004
Helmscheid	vent	Allemagne	Hesse	Micon	NM 60	2	2	Parcs clés en main	2004

Nom	Ressource	Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livrable	Année
Helmscheid	vent	Allemagne	Hesse	Südvent	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2004
Flechtendorf	vent	Allemagne	Hesse	Südvent	S77	4	6	Parcs clés en main	2004
Rohrhardsberg	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66/18.70	1	1,8	Parcs clés en main	2003
Rosskopf	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66/18.70	4	7,2	Parcs clés en main	2003
Wennerstorf	vent	Allemagne	Basse-Saxe	AN Bonus	1,3 MW/62	4	5,2	Parcs clés en main	2003
Holzschlägermatte	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66/18.70	2	3,6	Parcs clés en main	2003
Gembeck II	vent	Allemagne	Hesse	REpower	MM77	4	6	Parcs clés en main	2003
Gembeck I	vent	Allemagne	Hesse	REpower	MM77	4	6	Parcs clés en main	2003
Krähenberg	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Devent	D6	5	6,25	Parcs clés en main	2003
Berglicht	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Südvent	S77	9	13,5	Parcs clés en main	2002
Vettweiß/ Nörvenich	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	GE vent Energy	GE 1,5s	6	9	Parcs clés en main	2002
Vettweiß/ Nörvenich	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Fuhrländer	MD 70	1	1,5	Parcs clés en main	2002
Rülfenrod	vent	Allemagne	Hesse	Enron	1.5sl	5	7,5	Parcs clés en main	2002
Adorf	vent	Allemagne	Hesse	Devent	D6	4	4	Parcs clés en main	2002
Schleiden	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Tacke	TW 1,5s	17	25,5	Parcs clés en main	2002
Schelder Wald	vent	Allemagne	Hesse	Enron	1.5sl	3	4,5	Parcs clés en main	2001
Kippenheim	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Südvent	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2001
Freiamt	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66	3	5,4	Parcs clés en main	2001
Burg-Gemünden	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N62	3	3,9	Parcs clés en main	2001
Raibach	vent	Allemagne	Hesse	Fuhrländer	FL 1000	2	2	Parcs clés en main	2001
Mahlberg	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Nordex	N80	2	5	Parcs clés en main	2000
Ettenheim	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Nordex	N62	3	3,9	Parcs clés en main	2000
Frankenberg	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N43	2	1,2	Parcs clés en main	1999
Kloppberg	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N43	14	8,4	Parcs clés en main	1998
Framersheim	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N54	3	3	Parcs clés en main	1998
Vadenrod	vent	Allemagne	Hesse	Enercon	E40	3	1,5	Parcs clés en main	1997

Nom	Ressource	Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livrable	Année
Niederlistingen/ Ersen	vent	Allemagne	Hesse	Micon	M 1800	3	1,8	Parcs clés en main	1996

Tableau 9: Références des parcs éoliens raccordés par ABO Wind Groupe (décembre 2021)

(Source : ABO Wind)

Annexe 5 : Attestation de la Société Générale

 SOCIETE GENERALE

Direction Commerciale des Agences de la Haute Garonne et de l'Ariège

ATTESTATION

Nous soussignés, **SOCIETE GENERALE**, Société Anonyme au capital de 1 009 641 917,50 € dont le siège social est à PARIS, 29 Boulevard Haussmann, représentée par Madame Aurélie BREYSSE, agissant en qualité de chargée d'affaires entreprises et dûment habilitée à cet effet,

Certifions par la présente que la Société ABO WIND, constituée sous la forme d'une société SARL au capital de 100 000 €, dont le siège social est 2 RUE DU LIBRE ECHANGE, 31 500 TOULOUSE ayant pour numéro unique d'identification 441 291 432 RCS Toulouse, est cliente de notre établissement depuis le 1^{er} Juin 2011.

Cette société, cliente de notre établissement depuis 7 ans, jouit d'une bonne réputation et respecte parfaitement ses engagements.

Notre banque est disposée à examiner une demande de crédit en vue de la réalisation et l'exploitation du parc éolien développé par ABO WIND, objet de cette demande d'autorisation d'exploiter.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Toulouse, le 15 janvier 2018



Immeuble Headlight
224 rue Carmin CS 97681
31676 LABEGE CEDEX

Tél. +33 (0)5 61 39 58 00
Fax +33 (0)5 61 39 58 49
www.societegenerale.fr

Société Générale S.A. au capital de :
998 320 373,75 EUR
Siège Social :
29 bd Haussmann 75009 Paris
552 120 222 R.C.S. Paris

Annexe 6 : Lettre d'engagement d'ABO Wind France et d'ABO Wind Allemagne



Agence de Toulouse
2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

LETTRE D'ENGAGEMENT

Nous soussignés,

Patrick Bessière, né le 09/06/1967 à Gummersbach (Allemagne), de nationalité française, demeurant professionnellement au 2 rue du Libre Echange CS 95893 31506 Toulouse, gérant de la société ABO Wind SARL, 2 rue du Libre Echange, 31500 Toulouse, inscrite au registre du commerce de Toulouse sous le numéro 441 291 432,

Et

Jochen Ahn, né le 27/05/1960 à Düren (Allemagne), de nationalité allemande, demeurant professionnellement au Unter den Eichen 7, 65195 Wiesbaden, Allemagne, Président de la société ABO WIND AG, société anonyme au capital de 7.646.000 euros, ayant son siège social Unter den Eichen 7, 65195 Wiesbaden, Allemagne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Wiesbaden sous le numéro HRB 12024,

engagent la société ABO Wind AG, actionnaire de la CPENR de Bransat et Laféline, 2 rue du Libre Echange, 31500 Toulouse, inscrite au registre du commerce de Toulouse sous le numéro 843 148 685 00012,

et

la société ABO Wind AG, actionnaire de la société ABO Wind SARL,

à fournir à la CPENR de Bransat et Laféline l'ensemble des fonds nécessaires et l'ensemble de leurs compétences techniques afin de garantir à celle-ci qu'elle disposera des capacités techniques et financières suffisantes pour construire et honorer ses engagements dans le cadre de l'exploitation et du démantèlement de son parc éolien.

ABO Wind SARL et ABO Wind AG mettront tout en œuvre pour que la société CPENR de Bransat et Laféline soit en mesure de conclure un contrat de financement de son parc éolien avec une banque de premier rang et lui apporteront les fonds propres nécessaires à la conclusion de ce contrat. A défaut, ABO Wind AG ou ABO Wind SARL s'engagent à financer la totalité des coûts de la société CPENR de Bransat et Laféline sur leurs fonds propres.

Le montant d'investissement pour la réalisation du parc éolien de la CPENR de Bransat et Laféline est actuellement estimé à 31.2 m€ répartis entre 9.8 m€ en fonds propres et 21.4 m€ en prêts bancaires.

ABO Wind AG totalise plus de 1.809.20 MW éoliens raccordés à l'international, dont 356 MW raccordés en France par ABO Wind SARL, ce qui démontre son expérience. ABO Wind SARL

Siège social : 2 rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5 France
ABO Wind Sarl au capital de 100.000 Euros Siren 441 291 432 e-mail : contact@abo-wind.fr web : www.abo-wind.fr
Toulouse / Lyon / Nantes / Orléans



réalise, pour le compte de ses filiales dédiées à chaque projet, l'ensemble des prestations de développement et de construction, mais également l'exploitation et la réalisation des contrats d'acquisition et de maintenance des équipements de production. Elles disposent donc de l'ensemble des capacités techniques et financières et, à travers elles et leur engagement de les fournir à la société CPENR de Bransat et Laféline, celle-ci peut également s'en prévaloir.

Toulouse, le 07/12/2022

Patrick BESSIERE
ABO Wind SARL
Gérant

Signature
numérique de
Patrick BESSIERE
Date : 2022.12.08
15:51:37 +01'00'

Dr Jochen AHN
ABO Wind AG
Président

Siège social : 2 rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5 France
ABO Wind Sarl au capital de 100.000 Euros Siren 441 291 432 e-mail : contact@abo-wind.fr web : www.abo-wind.fr
Toulouse / Lyon / Nantes / Orléans